



Lettre d'information

n° 67

janvier - mars 1995

5 F

B.P. 245 - 75227 PARIS CEDEX 05

ISSN 0996-5572

À LA CLI, L'INFORMATION, ÇA SE SOIGNE

À plusieurs reprises, la Commission locale d'information sur la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, présidée par Gérard Ancelin (maire de Nogent, Conseiller général de l'Aube et président de la fédération de pêche de l'Aube), a organisé des réunions à destination de différents acteurs, élus, enseignants, etc., sans même en informer l'ensemble de ses membres. Il n'était pas prévu que l'information ainsi diffusée soit contradictoire elle était même en partie mensongère et ses fins de propagande étaient évidentes. Aussi nous avons décidé en 1994 de ne plus cautionner cet organisme dont nous avons démissionné.

Dotée d'un budget par le ministère de l'Industrie, la CLI dispose aujourd'hui de moyens non négligeables pour œuvrer dans la désinformation. Le 19 janvier, c'était au tour des médecins de subir l'embrigadement lors d'un dîner débat. 200 personnes y étaient invitées, mais n'étaient présents qu'une trentaine de professionnels de la santé, pharmaciens et vétérinaires compris, dont un seul du Nogentais. Voici quelques « marceaux choisis ».

Pour Jean Blanc, de l'OPRI¹ et le docteur Jeannine Lallemand, du Comité de radioprotection d'EDF, la norme française actuelle est de 5 Rem/an pour les travailleurs, et de 500 millirems/an pour la population. Peu importe de savoir si les instances internationales comme l'OMS² et la CIPR³ en préconisent une réduction d'un facteur 5 depuis 1988, peu importe que la France ait été contrainte d'accepter (en principe) la nouvelle norme lors de la réunion des gouverneurs de l'AIEA⁴ à Vienne en Autriche le 15 septembre 1994 ; nos officiels de la radioprotection estiment que la loi française n'a toujours pas été modifiée, et ils l'appliquent. Estimant que les textes européens dont le traité Euratom n'ont pas encore pris en compte les nouvelles recommandations internationales, même si l'ensemble des autres pays l'appliquent, nos radioprotecteurs ont visiblement l'intention de ne pas se départir du sacro-saint principe de « souveraineté nationale ». Le docteur Lallemand, qui prend pour bible le très contestable rapport de l'Académie des sciences, rédigé dans l'optique de ceux qui l'ont commandé, s'indigne que des mathématiciens et des modélisateurs, travaillant sur l'étude épidémiologique réalisée sur les survivants d'Hiroshima et de Nagasaki, aient pu accepter d'évaluer de quoi vont mourir les survivants qui sont aujourd'hui en parfaite santé. Il lui sera vertement rappelé que cette étude a été effectuée par 400 médecins nippons et américains, qu'elle conclut à une possibilité de décès par cancers de 1740 sur un million de personnes ayant reçu un seul Rem, alors que la norme française actuelle n'en admet que 125. Elle n'en estime pas moins que la norme française est prudente, et qu'il n'existe aucune raison de la remettre en cause ; et que ce qui fait l'originalité des rayonnements, c'est que les lésions susceptibles d'être induites, l'ADN les connaît et a l'habitude de les réparer. Puis elle nous ressert le discours éculé de la certitude de la non dangerosité des faibles doses, qu'aucun scientifique sérieux n'ose plus affirmer. Alors qu'un récent rapport du gouvernement russe prévoit à terme 1,5 millions de décès des conséquences de

Tchernobyl, le D^r Lallemand continue d'affirmer, haut et fort, que la catastrophe n'a fait que 31 victimes. Mais, en ce qui concerne les études épidémiologiques sur les travailleurs du nucléaire en France, piégée par un intervenant, Jeannine Lallemand avouera : les personnes à la retraite ne sont plus des travailleurs et ne sont donc plus suivies ; elle ne s'en formalise pas pour autant, car les principes de la médecine du travail le veulent ainsi. Point de vue fort commode : le temps de latence des cancers pouvant être très long, il est évident que les décès qui leur sont dus ont toute chance de survenir après la fin de la vie professionnelle des personnes exposées aux rayonnements, ces décès ne sont donc pas pris en compte dans les statistiques. Soumission à l'Autorité...

Sinistre : en réponse à une question d'un médecin sur l'augmentation des leucémies chez les enfants dont le père travaille sur le site nucléaire anglais de Sellafield (équivalent de l'usine de retraitement de La Hague en France), le D^r Lallemand se veut pédagogue et dérive : la diminution simultanée des cigognes et du nombre de naissances en Allemagne ne permet pas de conclure que ce sont les cigognes qui apportent les enfants. Elle a déclaré que « les effets génétiques humains de la radioactivité n'ont jamais été démontrés ». Faux, au moins depuis le n° du 16/178/94 du *British Medical Journal* publiant une étude d'un institut génétique berlinois concluant qu'une dizaine de naissances supplémentaires de trisomie 21 en janvier 1987 à Berlin Ouest coïncidaient avec le passage du nuage de Tchernobyl au moment de l'accident.

Sur une question du général Copel (Conseiller général de l'Aube), estimant que la plupart des français pensent « à tort » qu'on leur a menti sur la contamination de Tchernobyl, Jean Blanc évoque les capacités de la nouvelle cellule interministérielle d'information, permettant de communiquer de façon homogène et plus crédible, mais ne précise rien sur la situation passée.

Pour Michel Brangbour, technicien sanitaire de la DDASS de l'Aube et auteur d'une plaquette très criti-

quable sur l'accident nucléaire et la radioprotection, Tchernobyl n'est pas possible en France, éventuellement on peut avoir un accident comme Three Mile Island aux USA en 1979, mais cela laisse le temps aux autorités de réagir efficacement entre le déclenchement de l'alerte et le rejet de radioactivité. Pour lui, certains travaux de l'IPSN⁵ ne semblent pas exister pas plus que le risque d'explosion d'hydrogène. Cependant il précisera, qu'en cas d'accident trop rapide, les distributeurs de comprimés d'iode stable des équipes de secours n'interviendront pas en zone contaminée. Sans commentaire.

¹ L'OPRI (Office de Protection contre les Rayonnements Ionisants) a succédé le 19 juillet 1994 au trop fameux SCPRI. Mais il est présidé depuis décembre 94 par Roland Masse, du CEA, dont certains membres éminents n'hésitent pas à dire de lui qu'il est un « clone du P. Pallein ».

² Organisation mondiale de la Santé.

³ Comité International de radioprotection.

⁴ Agence internationale de l'énergie atomique (office de propagande).

⁵ Institut de Protection et de sûreté Nucléaire, appui technique de l'autorité de Sûreté. L'étude probabiliste de sûreté des réacteurs REP 900 MW réalisée par cet organisme faisait apparaître une possibilité d'excursion nucléaire à 180 fois la puissance nominale (3 fois Tchernobyl), consécutive à l'introduction d'une poche d'eau non borée dans le réacteur à l'arrêt.

Le maire de Nogent et EDF ratent leur OPA sur les professions de santé

Le faible nombre de participants à ce dîner débat souligne le peu de crédibilité que peuvent accorder les médecins, pharmaciens et vétérinaires à l'égard de ce genre d'information (et la dizaine de médecins qui ont pris la parole ont tous été critiques : l'un d'eux, appelé de l'extérieur auprès d'un blessé léger a constaté que l'affolement faisait oublier les bottes et les blouses à l'intérieur même de la centrale ; que serait-ce en cas d'accident grave... Un autre a même préconisé qu'étant donné qu'un nouveau-né français a une chance sur 4 ou 5, d'après un rapport de sécurité d'EDF, de subir un Tchernobyl en France, il fallait se dégager le plus vite possible du nucléaire). Il en avait été de même avec les enseignants. Certes, on peut ironiser sur le fait que Stop-Nogent n'avait pas attiré plus de monde un samedi après-midi d'avril 94 au théâtre municipal. Notables ou simples citoyens ne se sentent plus concernés par le nucléaire et ses conséquences, et il en est de même pour l'ensemble des problèmes. La société civile évolue lentement vers l'irresponsabilité collective et individuelle. Après l'effondrement des régimes mensongèrement appelés communistes, c'est maintenant au tour des sociétés dites occidentales de connaître l'effondrement. Incohérence des régulateurs économiques, saturation d'une communication du futile et de l'inutile, crise des « prêt-à-penser », paresse de la pensée, absence d'alternatives cohérentes à l'échelle de la planète, surabondance outragée pour une minorité, pénurie destructive pour la majorité, repli sur soi, égoïsmes, tout concourt pour permettre aux chapelles intégristes, technocratiques, lobbyistes, fanatiques, d'évoluer vers des comportements criminels. L'effet « Tchernobyl » est passé ; la raison d'État reprend le dessus, la transparence régresse, les propagandistes œuvrent dans le désintérêt général. Le laxisme ambiant offre un nouveau terrain à l'irresponsabilité, la sûreté peut se dégrader et ses responsables tolérer le risque inacceptable, comme pour le redémarrage de Superphénix. Dans cette situation, le risque de catastrophe s'accroît, et l'accident ne sera pas mieux géré qu'à Tchernobyl.

Les « cigognes n'apportent pas les enfants », ni les CLI la transparence.

Par radioactivité : 30 000 morts de cancer par an en France ?

Stupeur des professions de santé lors de la réunion de propagande organisée par la CLI lorsqu'un membre de Stop-Nogent a exhibé l'additif de radioprotection au carnet de santé individuel. Aucun des médecins présent ne semblait connaître l'existence de ce document (voir ci-dessous). Pourtant, l'arrêté du 23 avril 1969, article 9 et l'arrêté du 10 octobre 1977, article 5, précisent que « le praticien porte mention des actes radiologiques effectués sur la feuille radiologique du carnet de santé de l'intéressé ou des additifs correspondants délivrés par les DDASS ». Tout radiologue devrait donc demander à ses clients ce document et y inscrire les expositions, tout médecin devrait consulter le carnet de ses patients avant de les envoyer prendre des rayonnements. La radiographie est aujourd'hui un produit de consommation courant, c'est la « sécu » qui paie ; les médecins en ignorent les risques, faute d'information, et quand elle existe elle est mensongère (officielle). Le français moyen prend ses 300 millirems par an d'exposition naturelle ou médicale (1/3 médicale, 1/3 due au radon, 1/3 autre - corps humain, cosmique...). Certes, l'exposition médicale n'est pas soumise à norme, c'est le principe ALARA qui s'applique (aussi faible que raisonnablement possible). Si les rayons X médicaux contribuent à sauver des vies, leur utilisation abusive entraîne un risque intolérable. Compte tenu de la population nationale et de l'espérance de vie, l'estimation du risque de décès par cancer en application des études sur les survivants d'Hiroshima et de Nagasaki serait de 30 000 morts par an en France (hors accident nucléaire), trois fois plus que la bagnole. La prévention par la réduction des expositions médicales ou au radon est donc un impératif, et aucune n'est envisagée en France, contrairement à d'autres pays. Une preuve de plus que le ministère de la Santé a adopté une attitude criminelle, comme pour le Sida ou l'amiante. Dès lors que les professions de santé ne sont ni motivées, ni informées, comment pourrait-il en être autrement en cas de catastrophe nucléaire ?

UTILISATION

Inserer le present additif dans votre Carnet de Santé ou, à défaut, conservez le soigneusement sous enveloppe protectrice. Munissez-vous en pour toute visite médicale ou dentaire.

Présentez-le, avant tout acte radiologique, avec vos recents cliqués, à votre médecin, ou à votre chirurgien-dentiste afin qu'il le complète et le signe pour chaque examen aux rayons X que vous subissez, y compris dans les hôpitaux, dispensaires, cliniques, etc.

Présentez-le de même aux médecins chargés des examens radiologiques en médecine scolaire, médecine du travail, etc.

VOUS FACILITerez AINSI L'INFORMATION ET LE TRAVAIL DES PRATICIENS TOUT EN EVITANT DES EXPOSITIONS REPETITIVES INUTILES.

EXPOSITIONS DE L'INDIVIDU AUX RAYONNEMENTS IONISANTS	Etat moyen en millirems par an
Exposition naturelle	100
Exposition médicale	100
Moyenne annuelle professionnelle, etc.	5
Moyenne de l'habitant	1
TOTAL annuel	206 millirems

SCPRI

Santé publique Travail

CARTE INDIVIDUELLE RADILOGIQUE

(application de l'art. 5 de l'arrêté du 10 Octobre 1977)

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de 1ère utilisation :

Vous trouverez dans les 4 pages suivantes le document distribué par le Comité aux participants à la réunion d'« information » organisée par la CLI à l'intention des professions de santé.





B.P. 245 - 75227 PARIS CEDEX 05

C.L.I. : information ou propagande ?

Janvier 1995

Le ministère de la Santé n'assure pas une radioprotection fiable

Les CLI (commissions locales d'information) ont été initiées par le gouvernement en décembre 81, d'abord pour faire accepter l'industrie nucléaire aux populations locales que pour les informer. Elles s'adressent plus aux notables, élus et représentants d'institutions qu'aux simples citoyens. Si les contre-experts, tels les membres du G.S.I.E.N., de la C.R.I.I.-Rad ou de l'A.C.R.O.¹ participent à certaines CLI ou au Conseil supérieur de sûreté nucléaire, ils sont exclus de celle de Nogent. Les débats n'y sont donc pas contradictoires et manquent objectivement d'objectivité, de plus les réunions se tenant à l'insu de certains membres, nous avons donc, pour notre part, décidé de ne plus la cautionner. Le thème de la transparence de l'information sur le nucléaire n'est donc qu'une façade. S'il n'y a pas mensonge ou omission, dans le meilleur des cas les éléments d'information sont livrés en vrac, chaque problème détaché de son contexte, si bien que le public ne peut en saisir les enjeux réels. L'industrie nucléaire et les responsables politiques ne veulent pas d'une véritable transparence : le danger de discrédit encouru serait trop grand. En organisant à grands frais des dîners-débats pour les notables, tel celui à destination des médecins du 19 janvier 1995 à Nogent-sur-Seine, le lobby nucléaire pense pouvoir abuser de leur notoriété pour en faire les vecteurs d'une information partielle et partielle. Il est regrettable que le président de la CLI, maire de Nogent et Conseiller général de l'Aube, puisse s'associer à cette démarche fort peu honorable. Serait-ce à des fins électorales ?

¹ G.S.I.E.N. (groupement de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire) 2, rue François Villon, 91400 ORSAY, tél : 60 10 03 49 ou 43 54 41 96
C.R.I.I.-Rad (commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité), 471, av. Victor Hugo, 26000 VALENCE, tél : 75 40 95 05
A.C.R.O. (association de contrôle de la radioactivité dans l'Ouest), 18, rue Savorgnan de Brazza, 14000 CAEN, tél : 31 73 79 17

Les normes de radioprotection ont pour but de protéger les travailleurs et la population contre deux sortes d'effets. Il faut :

1° - éviter les effets déterministes qui apparaissent quand la dose à un organe ou au corps entier atteint un seuil qui dépend de l'organe considéré, ainsi les brûlures de la peau par rayons X ont été utilisées les premières pour établir une limitation des doses (10 % des brûlures). La gravité dépend de la dose reçue, il s'agit là du domaine des fortes doses (ex. : les pompiers de Tchernobyl).

2° - Il faut éviter l'induction de cancers chez les personnes irradiées et les défauts génétiques dans leur descendance. Il s'agit là d'effets non déterministes. Dans une population irradiée, à dose reçue égale, certaines personnes développeront un cancer mortel, pas les autres. Pour une dose collective déterminée, le nombre de cancers mortels dépend du facteur de risque. C'est ce facteur de risque qui, depuis des années, oppose les experts internationaux. Pour nombre d'experts français dont Monsieur Pellerin, il n'y a aucun risque aux faibles doses de rayonnements, puisque pour eux, il existe un seuil en dessous duquel il n'y a aucun effet, et même pour certains, cela serait plutôt bénéfique...

La Commission internationale de protection radiologique (CIPR) qui sert de référence aux organismes de radioprotection nationaux a révisé continuellement à la baisse les limites de doses annuelles. En 1956, elle a été fixée à 5 Rems par an pour les travailleurs, 0,5 Rems/an pour le public en 1959. Ce sont ces valeurs qui ont été adoptées par la législation française en juin 1966, et modifiées en avril 1988. La législation française délimite aussi les

limites annuelles d'incorporation (LAI) par ingestion et inhalation, en tenant compte de la période physique et biologique du radionucléide, de la nature et de l'intensité du rayonnement émis, ainsi que de l'organe cible (ex. : 20.000 Bq/an pour le plutonium par ingestion, seulement 20 Bq/an par inhalation). Les LAI sont établies pour des adultes. On a vu au moment de Tchernobyl que d'autres pays européens avaient des LAI différentes pour les jeunes enfants, plus radiosensibles que les adultes. En 1977, dans ses recommandations qui fondent la radioprotection internationale, la CIPR donnait une estimation du facteur de risque cancérogène et génétique qu'on peut énoncer ainsi : si 1 million de personnes reçoivent un Rem, il en résulterait 125 cancers mortels et 42 anomalies génétiques graves dans la première génération. (Le REIF - fondation pour la recherche des effets des rayonnements ionisants, estime un risque de 1740 décès par cancer par million d'homme/Rem : 14 fois plus élevé qu'initialement). Cette estimation était basée sur l'étude des survivants des bombes "A", la relation dose-effets était supposée linéaire et sans seuil, ce qui équivaut à dire que toute dose de rayonnement comporte un risque cancérogène et génétique, mais la CIPR mettait un bémol, car elle admettait que cela surestimait probablement le risque. Elle introduisait la notion d'ALARA (maintenir les doses aussi faibles que raisonnablement possible). Bien que les doses dues à l'irradiation pour des raisons thérapeutiques n'interviennent pas dans les limites de doses annuelles, la CIPR faisait des recommandations aux médecins pour limiter l'exposition de leurs patients. Ces recomman-

dations ont-elles été incluses en France dans les études de médecine ?

En novembre 1990, dans ses nouvelles recommandations, ce facteur de risque a été réévalué en hausse, car il s'est avéré que le nombre de décès par cancers des survivants japonais des bombes "A" était supérieur aux estimations initiales. La CIPR a multiplié par 4 ce facteur de risque (500 décès par cancer par million d'homme/Rem et 100 maladies héréditaires dans toutes les générations). Il est admis que la relation est linéaire et sans seuil et, cette fois, il n'est plus dit que cela surestime le risque. On admet aussi que l'irradiation *in utero* peut provoquer des cancers chez l'enfant et des retards mentaux sévères. Ce facteur 4 est-il suffisant ? A Hiroshima et Nagasaki l'irradiation a eu lieu en un temps très court. Les experts de la CIPR, de l'UNSCEAR, etc. admettent qu'une irradiation chronique est moins cancérigène à dose égale qu'une dose flash. Ils ont donc divisé par 2 le risque issu des données japonaises.

Ayant augmenté le facteur de risque, la CIPR a donc revu à la baisse les limites de doses annuelles. Elle a entériné en novembre 1990 la limite de dose de 1 millisievert par an (0,1 Rem), pour le public, qu'elle préconisait depuis 1985, et elle recommande désormais pour les travailleurs 20 mSv/an (100 mSv sur 5 ans). Nous savons que les experts français se sont opposés à cette réduction des normes, et ils continuent à s'y opposer. Les études sur les travailleurs britanniques montrent un risque de décès par leucémie comparable à celui déduit des études sur les survivants japonais, et ce résultat indiquerait qu'il n'y a pas lieu d'introduire un coefficient de réduction. En présentant ces résultats, le directeur du NRPB (équivalent anglais du SCPRI et de l'IPSN) déclarait : "... ne fournit aucun appui à ceux qui accusent la

CIPR de choisir de façon irréaliste une estimation de risque trop élevée. L'exposition professionnelle aux rayonnements conduit à des risques, et les estimations courantes de ces risques utilisés pour les normes de radioprotection ne sont pas déraisonnables". Qui était visé ? ... sinon les experts français. Où sont donc les résultats des études du CEA sur la mortalité par cancers de l'ensemble des travailleurs du nucléaire en France ? Les études de l'IPSN et de la COGEMA sur les mineurs d'uranium montrent un inquiétant excès de mortalité par cancer du poumon et du larynx, et on continue de nous affirmer que le nucléaire ne tue pas. La France essaie de bloquer l'adoption de nouvelles normes. En juin 1994, à la réunion des gouverneurs de l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les représentants français ont bloqué l'adoption de cette norme ; le 13 juillet, le gouvernement faisait marche arrière et annonçait enfin son adoption, et signait l'accord le 15 septembre 1994 à Vienne (Autriche).

Si l'ensemble des pays, y compris européens, appliquent cette nouvelle réglementation, les textes européens ne sont toujours pas modifiés, et la France prétend de l'attente des nouveaux textes européens pour modifier ses lois sur la radioprotection. **Les normes en vigueur dans notre pays ne respectent donc pas les recommandations internationales.** De plus, l'interprétation des textes en France est tout à fait malhonnête. Si les normes internationales définissent les limites à ne pas dépasser, elles sont considérées dans notre pays comme "*seuil en dessous duquel il n'y a aucun problème*". L'OMS fixe pour sa part cette limite en situation accidentelle, mais en période normale elle est de 1 Bq/l pour les radioéléments courants, 1/3 de Bq pour les radioéléments les plus toxiques.

Falsification des mesures

Pour le contrôle, il en va de même. Ainsi, dans l'après Tchernobyl, le directeur de la centrale nucléaire de Cruas s'est-il attiré les pires ennuis en déclarant à la presse qu'il "*avait bien mesuré une contamination surfacique de 242.000 Bq/m²*", et qu'il "*n'était pas responsable des déclarations du professeur Pellerin*" (lequel n'en mesurait que 47.000). Dans une école maternelle de Nogent-sur-Marne, construite en 1969 sur le site d'une ancienne usine d'extraction du radium, le même professeur Pellerin, et trois autres laboratoires, décelaient une radioactivité équivalente à 0,05 Rem par an pour 2.000 heures de présence. La mesure était effectuée uniquement en rayonnements "gamma", et la plupart des polluants en présence n'émettent pas de rayonnements "gamma". Une mesure objective en énergie alpha potentielle aurait

révélé une contamination 20 fois supérieure. Plus récemment, des cadres d'EDF s'étonnaient de constater que leur dosimètre électronique indiquait des valeurs trois fois supérieures à celles données par le développement par le SCPRI de leur dosimètre film. Comme pour l'amiante (3.500 morts par an en France), ou le Sida au début de l'épidémie, le ministère de la Santé se désintéresse totalement de la question. Bien que frappé par la limite d'âge, avec quelques années de retard, le professeur Pellerin, mis à la retraite, est resté conseiller auprès du SCPRI ; il continue de représenter la France auprès de l'OMS, avec son successeur supposé à la direction du nouvel OPRI, le dénommé Masse du CEA. Les deux compères ne se sont pas gênés récemment pour effectuer une traque falsifiée d'un rapport de l'OMS.

L'évolution des cancers

L'amélioration des capacités médicales augmente l'espérance de vie ; mais en vivant plus longtemps, la population moyenne entre dans les tranches d'âges où l'on décède du cancer et des maladies cardiovasculaires. Ces deux fléaux sont chacun responsables d'un décès sur quatre. Dans la crainte d'avoir à réduire les limites de radioprotection, le gouvernement avait commandé un rapport à l'Académie des sciences (n° 23, novembre 1989) ; il concluait, en totale contradiction avec la CIPR et l'OMS.

D'où vient la radioactivité ? Des examens médicaux pour un tiers (bien pire du temps des radioscopies), pour un autre tiers des matériaux de construction contenant de l'uranium, du thorium, et leurs descendants, ainsi que certains détecteurs de fumée au radium (interdits depuis 1983 mais toujours en service), des retombées des essais militaires atmosphériques et de la catastrophe de Tchernobyl, ainsi que, pour une faible part, du soleil, du potassium 40 et du carbone 14 présents dans l'organisme.

Ainsi, l'arrêté du 23 avril 69 modifié du 10 octobre 77 fait-t-il obligation aux praticiens de remplir l'additif radiologique individuel du carnet de santé. Très peu de médecins le connaissent.

Le parlement devra voter en 1995 des lois relatives au stockage des déchets dits faiblement radioactifs. De ces textes découleraient l'interdiction d'emploi de certains matériaux de construction, ou l'obligation de confinement des stériles miniers de l'uranium et du thorium. Aux USA il en résulte un investissement de 800 milliards de dollars sur 30 ans. En France, le gouvernement a déjà annoncé son intention d'adopter des seuils élevés, permettant de mélanger des déchets contaminés à de la matière propre pour descendre le niveau au dessous du seuil et remettre ces matériaux en circulation. Une loi honnête risquerait d'augmenter significativement le coût de traitement et de stockage des déchets contaminés, et par là même le prix du kilowatt-heure d'origine nucléaire.

En ce qui concerne les examens radiographiques et les injections de produits radioactifs, aucune loi ne fixe une limite. C'est pour la bonne cause ; mais un Rem de rayons X est aussi dangereux qu'un Rem venant de l'industrie nucléaire. Les médecins sont-ils informés du risque de cancérisation ultérieure qu'ils font encourir à leurs patients ?

Médecins et risque nucléaire

La plaquette d'information rédigée par des médecins de l'Isère (*Médecins et risque nucléaire, conduite, à tenir en cas d'accident*), avec l'aide des experts nucléaristes est l'exemple même d'un document de désinformation distribué officiellement.

Le risque nucléaire est exprimé uniquement en terme de fortes doses (+ de 50 Rems). Or, Tchernobyl l'a démontré, les populations ne sont pas exposées à des fortes doses en cas de catastrophe nucléaire, mais seulement aux effets des faibles doses, dont le temps de latence pour les pathologies pouvant survenir ultérieurement est relativement long. Les effets des fortes doses concernent uniquement le personnel du site, les pompiers, l'armée et les "liquidateurs". Ces catégories de personnes seront soignées par des médecins spécialisés, et non par ceux du cru.

En page 4 les auteurs précisent que le document "n'aborde en aucune façon les débats liés à la probabilité de survenue du risque", mais en page 56 et suivantes il décrit l'improbabilité du risque, et le limite uniquement à un scénario d'accident de type "Three Mile Island" (USA 1979), à développement lent, et rejetant une quantité mineure de radionucléides dans l'environnement, principalement de l'iode 131. Les accidents plus graves pouvant survenir par suite d'une injection d'eau non borée dans le réacteur, ou d'une explosion due à l'hydrogène, et qui engendreraient une très forte pollution immédiate avec des radionucléides très fortement toxiques sont

ignorés. Pourtant, l'Autorité de sûreté nucléaire et l'IPSN en reconnaissent la possibilité. La zone concernée dépasserait alors largement le périmètre "officiel" de 5 kilomètres cité dans le document.

On y compare les becquerels naturels et artificiels, sans expliquer qu'entre des Bq de carbone 14 et des Bq de plutonium, la différence est sensiblement la même qu'entre une balle de ping-pong et une balle de fusil.

La confusion est faite entre fortes doses et faibles doses ; on explique qu'il y a des limites d'incorporation à la radioactivité, mais sans dire pourquoi. Le mot "cancer" n'est cité qu'une seule fois, en tout petit et entre parenthèses. Il y a confusion entre limite d'incorporation en situation accidentelle et en situation normale ; les valeurs limites indiquées sont fausses.

Il y est dit qu'en cas d'accident, le bilan des personnes contaminées pourrait être pratiqué par anthropogammamétrie ; mais il n'est pas "précisé" que ce procédé ne mesure que les émetteurs "gamma", et qu'il est inopérant pour les radionucléides émetteurs alpha, les plus toxiques.

On y parle d'exposition en France post Tchernobyl ne dépassant pas $0,07\mu\text{Sv/h}$, mais c'est le silence sur les denrées. A titre indicatif, la Norvège qui était contaminée à un taux identique au tiers Est de la France, a fait détruire les récoltes pendant plus d'un an et indemnisé les agriculteurs. Beaucoup d'aliments courants dépassaient les 1000 Bq, même un an après. soit 400 000 Bq/an pour les seuls césiums

134 et 137, non compris les autres radioéléments. Les valeurs sont toujours données en moyenne nationale, et les aliments de faible consommation ne sont pas mesurés. Ainsi, si un tiers du territoire était fortement contaminé (cas de Tchernobyl), et le reste très peu, la moyenne d'exposition pour l'ensemble de nos concitoyens serait inférieure au seuil toléré. Donc, officiellement il n'y aurait pas de problème. Tant pis pour ceux qui se situeraient au dessus de la moyenne, ou qui ont l'habitude de consommer beaucoup de thym et de champignons.

Pour être informé sur la situation, la plaquette invite à consulter Téléray - qui n'indique jamais rien. Une information plus détaillée est publiée dans le bulletin mensuel du SCPRI (aujourd'hui OPRI), qui n'est consultable qu'à un seul exemplaire par département, à la DDASS... avec 6 mois de retard.

En cas de forte contamination, on est prié d'injecter aux victimes du DTPA (diéthylène triamine pentaacétique acide) - chélateur de radionucléides de valence 3+ et 4+, en particulier plutonium et transplutoniens - non commercialisé, disponible auprès du service de santé des armées. Quel est son mode d'action, quels sont les effets secondaires, quelles sont les contre-indications ? Mystère.

La perle pour conclure : Un tableau de la page 40 exprime les doses moyennes infligées aux patients lors d'examens radiologiques... aux gonades. Pourquoi pas au corps entier ? Dire qu'un examen radiologique du transit gastro-intestinal délivre 7 Rems, ou un scanner 15 Rems, n'assure pas forcément une bonne publicité.

Les grandes lignes d'une motivation contre le nucléaire

L'énergie dans le monde

Lors de la conférence mondiale sur l'énergie en 1989 à Cannes, l'A.I.E.A. (agence internationale pour l'énergie atomique) (*l'internationale nucléariste*) estimait la réserve mondiale d'uranium à 5,7 millions de tonnes, soit l'équivalent de 57 milliards de tonnes de pétrole : 4,3 % des réserves fossiles planétaires totales. Sur la base de la consommation de 1987, et de 430 réacteurs en exploitation répartis dans 30 pays, cela fournirait 5,3 % de l'énergie mondiale consommée pendant 135 ans. Mais les méthodes de conversion des tonnes d'uranium en équivalent pétrole utilisées sont assez contestables. Le Système International des poids et mesures pénaliserait ces données d'un facteur 3 ; soit 1,5 % des réserves énergétiques et

1,7 % de l'énergie mondiale totale consommée en 1987 ; pas de quoi résoudre les problèmes énergétiques, de pollution atmosphérique et d'effet de serre. Dans son rapport sur l'énergie de 1994, l'O.C.D.E. révisait les réserves d'uranium à la baisse, ce qui ne laisserait qu'une consommation possible de 30 à 40 ans. Ainsi, le nucléaire est une solution énergétique quantitativement très marginale ; mais elle laissera des déchets extrêmement toxiques que la technologie ne sait ni détruire, ni stocker de manière fiable à l'horizon de quelques siècles, et dont la durée de nuisibilité potentielle est de l'ordre du million d'années (chiffre cité dans le rapport "Souviron" présenté en décembre 94 à l'Assemblée nationale).

La surgénération dans les réacteurs à neutrons rapides (Superphénix), était censée fertiliser l'uranium 238 non fissile (99,3 % de l'uranium), en le convertissant en plutonium, multipliant ainsi les capacités énergétiques du nucléaire par 60. Mais l'échec technique de cette filière très coûteuse, dont le taux de surgénération du combustible est quasiment nul, a incité ses promoteurs à l'abandonner, ou à la transformer en laboratoire d'étude pour la destruction partielle de certains radionucléides les plus toxiques.

L'utopie d'une énergie abondante procurée par la fission des atomes est cependant profondément enracinée dans l'esprit des consommateurs, et la contestation antinucléaire est associée, par réflexe, à une possible privation, à une régression de mode de vie. Cette attitude est égoïste.

Promouvoir l'idéologie nucléaire est une attitude criminelle

Les réserves de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel), ne sont pas illimitées. Leur épuisement est prévisible pour la fin du prochain siècle ; la raréfaction drastique du pétrole vers les années 2020 risque d'engendrer des conflits militaires très violents pour la possession des derniers gisements. Une attitude responsable consisterait à motiver l'ensemble des populations pour mieux maîtriser les consommations d'énergies, et investir massivement dans la recherche et le développement des énergies renouvelables. Il y va de l'avenir de la planète et des générations futures. Aux USA, une évolution s'est faite dans ce sens. Ce pays qui dispose de 110 réacteurs (22 % de son électricité) a passé sa dernière commande nucléaire lors de la première crise du pétrole de 1973, et mis en chantier la construction de son dernier réacteur lors de la deuxième crise pétrolière de 1979. Pour les pays pauvres (80 % de la population planétaire), l'énergie est indispensable au développement et les combustibles fossiles leur sont financièrement inaccessibles ; de plus, il n'y en aura pas assez pour tous. Les pays industrialisés devraient les aider à s'équiper en énergies renouvelables, seule planche de salut susceptible de les extraire de la misère.

La situation énergétique en France :

Outre la fierté cocardière, le nucléaire est censé procurer l'indépendance énergétique. Avec 80 % de la production électrique nationale, la fission des atomes procure officiellement 71 Mtep (millions de tonnes d'équivalent pétrole) sur les 220 Mtep de consommation nationale, soit 32,5 %. L'utilisation des normes internationales de conversion (tep/KWh) réduirait ces chiffres à 25 Mtep de nucléaire sur 173,5 de consommation totale, soit 14,5 %. En comparaison, la consommation de gaz est de 30 Mtep, importé à 90 % ; mais le rapport Mandil de la direction générale de l'énergie et des matières premières au ministère de l'Industrie chiffre le gaz à 370 TWh (milliards de kilowatt/heure) et 385 TWh pour l'électricité. L'importance de l'électronucléaire dans le bilan énergétique national est donc inférieur à ce qui est prétendu officiellement. Quand à l'indépendance, la plus grande part de l'uranium consommé est importée. Le sous-sol national ne recèle que 7 années d'approvisionnement du parc EDF, et ce minerai est à faible teneur d'uranium, donc d'extraction coûteuse. Dans les années 80, l'endettement d'EDF en devises étrangères était supérieur à la dette extérieure nette de la France. La licence pour la construction des réacteurs a par ailleurs été rachetée à l'américain Westinghouse. Alors ! Indépendance ? Certes, nous exportons de l'électricité,

mais à un prix inférieur au coût de production. Ainsi, les investissements dispendieux d'EDF ont permis de dilapider plus de 100 milliards de francs (hors Superphénix et La Hague) pour placer la France en situation de surcapacité (11 réacteurs sur 54), et lui permettre d'exporter de l'électricité à perte.

Il faut savoir que la méthanisation des déchets organiques disponibles actuellement sur le territoire (400 millions de tonnes/an), permettrait de produire 30 Mtep/an. La

couverture d'un demi département en capteurs solaires photovoltaïques, malgré leurs médiocres performances actuelles (10 % de rendement), permettrait de produire autant d'électricité que les 56 réacteurs nucléaires en service. En photovoltaïque, l'hexagone reçoit 2000 fois plus d'énergie solaire que n'en produit le parc électronucléaire.

Alors le nucléaire : choix énergétique d'intérêt général, ou projet incohérent issu d'une propagande idéologique et lobbyiste ? □

Le risque d'accident majeur

Il est de bon ton de considérer que les Russes sont des incapables. C'est oublier bien vite qu'avant l'accident de Tchernobyl, les réacteurs RBMK étaient, d'après les experts, les plus sûrs au monde.

Si la technologie française est très différente, le risque d'accident est-il exclu ?

En 1990, une petite poche d'eau non borée pénétrait dans la cuve d'un réacteur du Blayais (sur la rive droite de la Gironde), lors de l'arrêt pour rechargement en combustible, et un début de réaction en chaîne s'est amorcé. Le bore, métal très léger, est additionné à l'eau du circuit primaire, sous forme d'acide, il absorbe les neutrons et participe au contrôle du réacteur. A l'arrêt, un taux de 2.000 ppm suffit à prévenir tout redémarrage intempestif. L'I.P.S.N. (institut de protection et de sûreté nucléaire du CEA) qui a analysé l'incident a conclu à une possibilité d'excursion nucléaire pouvant atteindre 180 fois la puissance nominale de l'installation. Pour mémoire, à Tchernobyl c'était seulement 66 fois.

Autre problème : l'hydrogène. En cas de perte de refroidissement, ou de dépressurisation du réacteur, l'eau se met à bouillir au contact des gaines de combustible en formant un matelas isolant qui bloque l'évacuation de la chaleur (phénomène aujourd'hui dénommé "crise d'ébullition"). Dès 1800 °C, le combustible fond, et l'eau réagit vivement avec le zirconium des gaines pour se scinder en hydrogène et oxygène. L'explosion chimique est alors possible. A Tchernobyl, l'explosion d'hydrogène qui a suivi l'excursion nucléaire de quelques secondes, a libéré une énergie 5 fois plus importante, estimée entre 250.000 à 500.000 mégajoules. En comparaison, l'enceinte de confinement française la plus résistante, celle de Superphénix, est conçue pour résister à 800 mégajoules. Ce problème du risque dû à l'hydrogène préoccupe actuellement tous les experts des pays nucléarisés ; il n'était pas prévu comme possible lors de la conception. L'I.P.S.N. prend même le risque de provoquer des accidents miniaturisés sur un réacteur d'étude du site de Cadarache pour mieux appréhender le phénomène.

A propos des enceintes de confinement, et contrairement aux mensonges officiels, le réacteur de Tchernobyl était bien équipé d'une enceinte non visible de l'extérieur, un caisson en béton précontraint prévu pour résister à une pression de 4 bars. Les enceintes françaises sont prévues pour tenir 5 bars.

Dans son rapport annuel de 1989, l'Inspecteur général de sûreté nucléaire d'EDF précisait que la probabilité d'un accident grave en France dans les 20 ans à venir était de quelques pour cent. Pour mémoire, ces installations ont été conçues pour un risque n'excédant pas 1 sur 1.000.000 par réacteur et par an. La dégradation de la sûreté du parc nucléaire français, due au vieillissement prématuré, est donc flagrante. Dans les dix ans à venir, il va en coûter à notre électricien national l'échange des générateurs de vapeur et des couvercles de cuve de l'ensemble des réacteurs du parc. En attendant, si ça lâche... ? Si nous n'avons pas encore eu à connaître une telle catastrophe, c'est uniquement parce que nous avons eu beaucoup de chance. Il suffit pour s'en convaincre de consulter régulièrement le bulletin Minitel de la Direction de la Sûreté des Installations nucléaires (36 14 MAGNUC) ; nous sommes passés très près à plusieurs reprises.

Ce jeu de roulette russe est un acte de terrorisme permanent à l'égard des populations. A l'horizon de quelques décennies, les pays nucléarisés connaîtront inévitablement d'autres accidents majeurs. Les conséquences économiques, écologiques, et sur la santé des populations seront considérables. La question doit donc être posée : quel est le prix de la mort, quel est le prix de la vie. Dans ce contexte, peut-on se permettre de construire d'autres installations, et ne vaudrait-il pas mieux envisager une reconversion électroénergétique basée sur des procédés plus classiques, peut-être un peu plus polluants, mais à moindre risque. La sortie rapide du nucléaire serait une décision sage et raisonnable, voire nécessaire. Mieux vaut en sortir avant l'accident, qu'après. □

LA DIGNITÉ ANTINUCLÉAIRE

ESSAI SUR LES DÉCHETS RADIOACTIFS

Martine Deguillaume. 86 pages, 50 F. Éditions Lucien Souny - 5, rue Palvézy 87000 LIMOGES - Tél. : 55 33 12 53

Ce petit livre fort attachant par l'originalité de sa conception, de ses citations croisées -scientifiques, poétiques et philosophiques-, est riche à la fois d'information et de réflexion sur « le nucléaire » à partir du problème de ses déchets, ultime et inévitable conséquence de toutes les formes d'activité qui se rattachent à lui.

Martine Deguillaume est particulièrement bien placée pour en parler : d'abord de par sa qualité de médecin depuis longtemps attentive aux problèmes, si régulièrement occultés, dus aux effets de la radioactivité sur la santé, en particulier ceux des dites « faibles doses » -et aussi de par sa localisation en Haute-Vienne (Limousin), département particulièrement touché par l'extraction et le traitement de l'uranium, entre autres sur le site de Bessines, que la COGEMA voudrait recycler en site de stockage légal pour les déchets radioactifs.

L'ADHÉSION PASSIVE DE LA MAJORITÉ

Cette double appartenance explique la diversité et l'ampleur -dans le temps et dans l'espace- des documents dont elle dispose pour éclairer son propos. Avec ces 86 pages dont un quart d'annexes, le lecteur se trouve en possession d'une précieuse collection d'informations sur l'histoire de certaines occultations ou minimisations des risques, assortie de citation stupéfiantes (la pédagogie de Martine Deguillaume joue volontiers des effets de recul du temps), et plus récemment sur le déroulement des luttes anti-déchets radioactifs. Mais par delà ces données aujourd'hui d'ailleurs un peu mieux connues ou du moins virtuellement accessibles, cet essai fournit un précieux outil pour penser les conditions dans lesquelles se forge « l'adhésion passive de la majorité », car « le crime n'est pas seulement écologique ». Ces deux fonctions de l'essai, information et outil de réflexion, sont menées parallèlement, accompagnées d'une mine de remarques profondes et pertinentes, propres à susciter le réflexe de cette « dignité antinucléaire » qui donne son titre au livre.

Le problème des déchets radioactifs, pour sa part, est traité sous tous ses aspects, en partant modestement du vécu concret des riverains d'un site pressenti pour le stockage ou l'enfouissement ; ils passeront de la « surprise » au statut d'« hôtes indésirables », tandis que « le piège de la concertation » peut éventuellement « se resserrer » sur quelque « représentant ayant une idée de "solution" à proposer et des compétences très techniques ». La globalité du problème, à commencer par les premières retombées des essais nucléaires que Martine Deguillaume appelle par leur nom : déchets radioactifs, en passant par l'embarrassant plutonium dont Melox ne fait que remettre à plus tard l'introuvable solution, et en allant jusqu'au démantèlement des centrales qui doublera la masse des déchets déjà accumulés par celles-ci tout au long de leur vie active, cette globalité des déchets radioactifs, donc, fait apparaître dans toute sa grandeur -son horreur- ce monstre engendré par notre société technico-scientifique, tel qu'il devrait inévitablement conduire à des remises en question radicales.

Cependant, si des sondages récents nous disent que les

français sont en majorité contre l'enfouissement et placent les déchets radioactifs en tête de leurs « préoccupations environnementales », les mêmes sondages nous disent aussi que la même majorité considère le nucléaire comme absolument nécessaire. Et les commentaires se gardent bien toujours de relever cette contradiction majeure.

L'INDOLENCE DE LA PENSÉE

D'où l'à-propos et l'importance « ici et maintenant » de ce pertinent et percutant essai. Martine Deguillaume recherche donc, parallèlement, les facteurs déterminants dans cette indolence de la pensée. Elle part de l'idée d'une « altération des possibilités de jugement des individus » propre à l'éclatement de la recherche moderne en études partielles, laquelle bénéficie à des techno-scientifiques intéressés à nier ou à minimiser les dangers.

Devant les croustillantes citations lénifiantes remontant au début des années soixante, devant la constatation de « l'absence du problème des déchets en 1974 » (date du lancement du « tout nucléaire »), la question s'impose d'elle-même : « désastreuses irresponsabilités » ou « nécessaire supercherie » ? La réponse se dégage du tableau de ces « hérauts du nucléaire » que leur « confiance en eux a conduits depuis longtemps à vivre à l'écart des réalités. La nécessité de convaincre les ayant persuadés eux-mêmes, ils se sont masqué la nature incalculable du risque qu'ils font courir à tous ? »

En face, ce qui « peut être présenté comme un acquiescement raisonnable » (« l'adhésion passive de la majorité ») apparaît à Martine Deguillaume comme « un phénomène d'insensibilité pathologique ». A ses yeux, « cette atrophie des capacités mentales à réagir devant la réalité des faits, à les comprendre, à les nommer (dont l'essai décrit si bien quelques mécanismes) pourrait bien être la pire des nuisances de l'âge moderne. »

Pour échapper à cet enfermement, Martine Deguillaume mobilise, entre autres, -et ce n'est pas le moindre intérêt de sa démarche- le mythe grec, la philosophie d'Hanna Arendt, la poésie de René Char, etc. pour aider les hommes de cet « âge moderne » à retrouver le sens de la vie et de la dignité humaine -laquelle, aujourd'hui, ne peut être qu'antinucleaire (ou elle ne sera pas).

Un essai, recueil de pensées à distribuer et à méditer -de toute urgence- dans les palais et les chaumières de la France moderne.

Vivez Nature, la foire des agriculteurs bio à Paris, (beauté et santé, artisanat, vêtements au naturel, produits du terroir biologiques, associations) qui aura lieu du 4 au 8 mai 95 (de 10 h à 20 h, nocturne le 5 mai jusqu'à 22 h) au Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne accueillera Martine Deguillaume le 7 mai de 12 h à 14 h où elle animera un débat suite à la présentation du film Uranium en Limousin.

DEMANDE DE DOCUMENTS CONCERNANT LES REJETS CHIMIQUES : LA CADA DONNE RAISON À STOP NOGENT

La préfecture de l'Aube n'ayant pas, dans les délais impartis par la loi, répondu à notre demande de documents concernant les rejets chimiques de la centrale de Nogent nous avons saisi la CADA (commission d'accès aux documents administratifs).

Celle-ci nous a fait la réponse suivante :

La commission d'accès aux documents administratifs a examiné dans sa séance du 2 février 1995 la demande dont vous l'avez saisie par lettre parvenue à son secrétariat le 17 janvier 1995 et a émis un avis favorable à la communication, à vous-même, par le préfet du département de l'Aube, des documents suivants :

- courbes des rejets en cuivre et zinc (total

et dissous), postérieures au 30 novembre 1993 concernant la centrale électro-nucléaire de Nogent-sur-Seine ;

- divers documents s'y rapportant cités dans la lettre adressée par le requérant le 23 novembre 1994 à la préfecture de l'Aube.

Ces documents administratif vous sont en effet communicables de plein droit comme à toute personne qui en ferait la demande, en application de l'article 2 de la loi du 17 juillet 1978.

La commission a adressé cet avis au préfet du département de l'Aube.

La « transparence » ne serait donc pas une chose totalement naturelle... , surprenant !

« La lettre d'information du Comité Stop Nogent-sur-Seine »

Directeur de publication : Dominique LÉONARD- CPPAP n°AS 71349

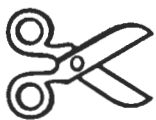
Abonnement : 1 an/5 n° : 50 F – Maquette : Stop Nogent - Imprimerie : Célia Copie.

COMITÉ STOP NOGENT B.P. 245 - 75227 PARIS Cedex 05

© 42 93 96 25 (répondeur) - Adhésion : 50 F/an minimum.

Réunions les 1^{er} et 3^e jeudis du mois à 19 h 30 à l'AEPP 46, rue de Vaugirard PARIS 6^e - M° Luxembourg

**ADHÉSION,
MODE
D'EMPLOI...**



B.P. 245 - 75227 PARIS CEDEX 05

*Bulletin
d'adhésion
& d'abonnement*

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ VILLE: _____

Adhésion: 50 F Abonnement à La Lettre d'information du Comité Stop Nogent-sur-Seine
(1 an) : 50 F (Gratuit pour les étudiants et les chômeurs adhérents du Comité).

Don pour le Comité _____ F Don pour le contrôle de la radioactivité _____ F
Chèque à l'ordre de: " Comité Stop Nogent ".